

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 23 janvier à 19 Heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni

à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Étaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Axel VAN LOOY, M. Serge MINERVINI, Mme Laetitia WATTIER, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Nicolas DESANDERE ayant donné pouvoir à Mme Laetitia WATTIER, M. Sébastien LENOIR, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Nelly VEGA absents excusés.

Monsieur Pascal MARECHAL a été élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet
2024-01	<p><u>Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Débat</u> : Monsieur le Maire expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B <i>bis</i> du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I <i>bis</i> de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.</p> <p>L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction. Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire devra joindre tous les éléments justifiant du respect des critères de performance énergétique requis à la déclaration fiscale déposée dans les 90 jours de l'achèvement du logement, en application de l'article 1406 du code général des impôts.</p> <p>La délibération d'institution de cette exonération, si elle est prise avant le 1er octobre d'une année, sera applicable à compter de l'année suivante conformément à l'article 1639 A <i>bis</i> du code général des impôts. Cependant, par dérogation prévue par l'article 143 de la loi de finances pour 2024, les délibérations prises avant le 29 février 2024 inclus sont applicables à compter de l'année 2024. Vu l'article 1383-0 B <i>bis</i> du code général des impôts, Vu l'article 143 de la loi n° 2023-1322 de finances pour 2024,</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts. - Fixe le taux de l'exonération à 50% - Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.</p>
2024-02	<p><u>Noël - Attribution d'une carte cadeaux pour les ados</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Débat</u> : Suite à la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2023 (délibération n°2023-42), où le débat a été ouvert sur le sujet de la possibilité d'attribution pour Noël aux jeunes entre 11 et 18 ans d'une carte cadeaux de la part de la Mairie.</p> <p>Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent FORTIN. Monsieur Vincent FORTIN propose de distribuer 4 tickets pour le SPEED Park de Beauvais, soit 22.60 € aux adolescents de 11 à 17 ans dans l'année.</p>

	<p>Madame Laetitia WATTIER expose que cela permettra aux jeunes de se rassembler, de partager une activité et apprécie le côté fédérateur pour les jeunes, concernant cette proposition.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Décide de l'achat de tickets pour le SPEED Park de Beauvais qui seront distribué aux ados de Fournival âgés de 11 à 17 ans dans l'année à l'occasion de Noël.</p>
2024-03	<p><u>Journal communal</u> <u>Rapporteur</u> : Madame Nathalie MIEZIN <u>Débat</u> : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie MIEZIN. Madame MIEZIN informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion pour la création du journal communal n°14, est prévue samedi 27 janvier à 9h30 en Mairie.</p> <p>Madame Solène FORTIN ne participera plus à la mise en page du journal pour raisons professionnelles et Madame Estelline DESANDERE souhaite diminuer son investissement. Les membres du Conseil Municipal remercient les rédacteurs et les graphistes pour leur travail à la réalisation du journal communal. Madame Manon VAN DE KERCKHOVE et Monsieur Louis DECOOPMAN souhaitent participer au travail de mise en page du journal.</p> <p>Madame Nathalie MIEZIN indique que le tarif de mise en page du journal, s'il n'y avait pas de bénévoles serait de 480 € par édition.</p>
2024-04	<p><u>Possibilité d'acquisition de parcelles (ZE n°92 et n°94) pour la gestion des eaux pluviales du domaine communal</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Débat</u> : Monsieur le Maire expose que la Commune a la possibilité d'acquérir 2 terrains proche du cimetière, parcelles ZE n°92 pour une surface de 163m² et ZE n°94 pour une surface de 247m².</p> <p>Ces deux parcelles recueillent actuellement les eaux pluviales communales qui descendent du Hameau de La Gloriette.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition de ces parcelles et charge Monsieur le Maire de se rapprocher des vendeurs afin de connaître les modalités d'acquisition.</p>
2024-05	<p><u>Défense incendie, Création d'une réserve incendie, Hameau de La Gloriette</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur François DECOOPMAN <u>Débat</u> : La défense incendie au Hameau de la Gloriette est faible, il est nécessaire de renforcer le réseau existant par la pose d'une citerne incendie souple.</p> <p>Un premier dossier de demande de subvention, au titre de la DETR, a été déposé pour ces travaux, mais depuis le chiffrage des travaux a évolué. Une demande de subvention avait été déposé auprès du Conseil Départemental à la même période, en novembre 2021. La Commune a reçu une notification d'attribution d'une subvention de 4 500€.</p> <p>Afin que le projet puisse enfin voir le jour, il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant estimatif de 13 115,01€H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Approuve la demande de subvention</p>
2024-06	<p><u>Terrain multisports et parcours de santé accessibles PMR - demande de subvention au Conseil Départemental</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur Vincent FORTIN <u>Débat</u> : L'objectif est de créer un espace agréable où les enfants et jeunes du village pourront se retrouver, se défouler et se divertir. Permettre aux habitants de se réunir autour d'une activité sportive de proximité. Avoir un lieu agréable que les associations, l'école et le centre de loisirs pourront utiliser.</p> <p>Les travaux consistent à réaménager le stade communal par la création d'un parcours de santé et d'un terrain multisports accessibles PMR. L'ancien terrain de basket, vétuste, accueillera un terrain multisports à la place, un parcours de santé permettra de lier le terrain multisports à l'entrée du stade. Un cheminement PMR sera créé.</p> <p>Il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 82 658,40€H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés par le Conseil Départemental.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Approuve la demande de subvention pour ces travaux d'un montant prévisionnel de 82 658,40€H.T.</p>

2024-07	<p><u>Terrain multisports et parcours de santé accessibles PMR - demande de DETR</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur Vincent FORTIN <u>Débat</u> : L'objectif est de créer un espace agréable où les enfants et jeunes du village pourront se retrouver, se défouler et se divertir. Permettre aux habitants de se réunir autour d'une activité sportive de proximité. Avoir un lieu agréable que les associations, l'école et le centre de loisirs pourront utiliser.</p> <p>Les travaux consistent à réaménager le stade communal par la création d'un parcours de santé et d'un terrain multisports accessibles PMR. L'ancien terrain de basket, vétuste, accueillera un terrain multisports à la place, un parcours de santé permettra de lier le terrain multisports à l'entrée du stade. Un cheminement PMR sera créé.</p> <p>Il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 82 658,40€H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Approuve la demande de subvention pour ces travaux d'un montant prévisionnel de 82 658,40€H.T.</p>
2024-08	<p><u>Aménagement de trottoirs, rue des Avesnes - demande de DETR</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur François DECOOPMAN <u>Débat</u> : Dans la rue des Avesnes, les trottoirs sont inexistant par endroit. Le but de l'opération étant de rendre les trottoirs praticables par temps de pluie, d'apporter de la sécurité pour les piétons et de rendre plus agréable le cadre de vie.</p> <p>Le projet consiste en la création de trottoirs au normes PMR, en stabilisé avec les entrées véhicule en enrobés drainants, pensés pour une gestion des eaux pluviales optimale, rue des Avesnes.</p> <p>Il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 142 771,57€H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Approuve la demande de subvention pour ces travaux d'un montant prévisionnel de 142 771,57€H.T.</p>
2024-09	<p><u>Aménagement de trottoirs, rue des Avesnes - demande de subvention au Conseil Départemental</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur François DECOOPMAN <u>Débat</u> : Dans la rue des Avesnes, les trottoirs sont inexistant par endroit. Le but de l'opération étant de rendre les trottoirs praticables par temps de pluie, d'apporter de la sécurité pour les piétons et de rendre plus agréable le cadre de vie.</p> <p>Le projet consiste en la création de trottoirs au normes PMR, en stabilisé avec les entrées véhicule en enrobés drainants, pensés pour une gestion des eaux pluviales optimale, rue des Avesnes.</p> <p>Il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 142 771,57€H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés par le Conseil Départemental.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Approuve la demande de subvention pour ces travaux d'un montant prévisionnel de 142 771,57€H.T.</p>
2024-10	<p><u>Création d'une cantine scolaire dans un ancien local pompiers à FOURNIVAL – Demande de subvention auprès de la Région</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Débat</u> : Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la requalification du Centre de Première Intervention désaffecté depuis 2014, en local de restauration scolaire et accueil extrascolaire. La Commune a entrepris un projet qui prévoit la réhabilitation thermique totale du bâtiment existant et un cheminement perméable PMR depuis la cour de l'école existante. Le coût total du projet est de 313 944,04€ H.T.</p> <p>La Commune a la possibilité de demander une subvention auprès de la Région au titre du dispositif « Fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales ». La commune est éligible à ce dispositif, même si les travaux ont déjà débuté.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Approuve la demande de subvention auprès de la Région au titre du dispositif « Fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales ».</p>

2024-11	<p><u>Tarif des concessions au cimetière communal</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Débat</u> : Monsieur le Maire expose que le coût d'entretien du cimetière communal a augmenté, suite à la fin de l'utilisation des produits chimiques de synthèse, nous utilisons un produit de biocontrôle, l'acide pélargonique, 12 litres à 14 € par passage. La Commune a encore beaucoup de concession à reprendre physiquement à la suite de la procédure de reprise de concessions administrative. Certaines de ces concessions étant en très mauvais état. Monsieur le Maire indique qu'il faudra revaloriser le tarif de vente des concessions afin de pouvoir amortir le coût d'entretien de notre cimetière communal.</p> <p>Monsieur le Maire propose d'avoir une réflexion sur ce sujet avec les tarifs des communes voisines lors d'une prochaine réunion de conseil.</p>
2024-12	<p><u>Fête communale</u> Les renseignements pris par Monsieur Sébastien LENOIR concernant la possibilité de remplacement des forains, personne ne veut prendre la suite.</p> <p>Il faut avancer sur l'organisation de la fête communale, les prestataires ont besoin de bloquer les dates et la commune a besoin d'avoir de la visibilité sur l'organisation.</p> <p>Madame Laetitia WATTIER a rencontré, accompagnée du Conseil Municipal des Jeunes, un prestataire pour des structures gonflables. Elle précise qu'il y a deux prestataires pour ce type de service, à St Just en Chaussée. Madame Laetitia WATTIER a demandé plusieurs devis pour la location des structures gonflables. Il faudrait métrer l'espace disponible derrière la salle des fêtes.</p> <p>Monsieur François DECOOPMAN indique que c'est important d'avoir un prestataire fiable et qu'il faudrait que le prestataire se déplace pour avoir un rôle de conseil sur le terrain, afin de pouvoir prendre une décision.</p> <p>Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE propose de vérifier les références des prestataires pour se faire une idée.</p> <p>Monsieur Serge MINERVINI demande s'il y a un contrôle qualité des structures, voir s'il y a une assurance, une garantie.</p> <p>La commission des fêtes va faire un comparatif / qualitatif afin de pouvoir faire un choix.</p> <p>Madame Laetitia WATTIER propose de faire venir la Ludoplanète lors de la fête de septembre. Monsieur le Maire demande si c'est dans la même lignée avec l'ambiance et le rythme d'animation envisagé pour les festivités.</p> <p>Une commission des fêtes est prévue le 06 février pour avancer sur ces sujets.</p>

Olivier COULON	François DECOOPMAN	Nathalie MIEZIN	Vincent FORTIN	Sébastien LENOIR	Nicolas DESANDERE	Régis VAN DE KERCKHOVE
				Absent excusé	Pouvoir à Mme Laetitia WATTIER	
Axel VAN LOOY	Serge MINERVINI	Aurélié MARECHAL	Laetitia WATTIER	Nelly VEGA	Pascal MARECHAL	
		Absente excusée		Absente excusée		